

# POLITIQUE D'UTILISATION EXCEPTIONNELLE DE RAINFOREST ALLIANCE

**Les exceptions accordées et leurs  
conditions pour l'utilisation de pesticides  
interdits par Rainforest Alliance**

Version 1.1



© 2021 Rainforest Alliance. Tous les droits sont réservés.

**RAINFOREST  
ALLIANCE**



Rainforest Alliance est en train de créer un monde plus durable en utilisant l'influence sociale et du marché pour protéger la nature et améliorer les vies des agriculteurs et des communautés forestières.

### Décharge de responsabilité concernant la traduction

Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans la traduction, veuillez vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Toute divergence ou différence dans la signification engendrée par la traduction n'est pas contraignante et n'a pas d'effet sur la certification ou les audits.

### Plus d'informations ?

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, consultez le site [www.rainforest-alliance.org](http://www.rainforest-alliance.org), contactez [info@ra.org](mailto:info@ra.org) ou le bureau de Rainforest Alliance à Amsterdam, De Ruijterkade 6, 1013AA Amsterdam, Pays-Bas.

<b>Nom du document :</b>		<b>Code du document :</b>	<b>Version :</b>
Politique d'utilisation exceptionnelle de Rainforest Alliance : Les exceptions accordées et leurs conditions pour l'utilisation de pesticides interdits par Rainforest Alliance		SA-P-SD-9-V1.1FR	1.1
<b>Date de la première publication :</b>	<b>Date de révision :</b>	<b>Valable à partir du :</b>	<b>Expire le :</b>
30 juin 2021	17 décembre 2021	17 décembre 2021	Jusqu'à nouvel ordre
<b>Élaboré par :</b>		<b>Approuvé par :</b>	
Élaboration de la norme		Directeur des Standards and Assurance	
<b>Lié à</b>			
SA-S-SD-1 Norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, Exigences pour les exploitations agricoles SA-S-SD-8 Annexe S7 Gestion des pesticides			
<b>Remplace :</b>			
RA-P-SP-7-V2.4 Politique d'utilisation exceptionnelle des pesticides hautement dangereux de la FAO/OMS jusqu'au 30 juin 2020 SA-P-SD-9-V1 Politique d'utilisation exceptionnelle de Rainforest Alliance : les exceptions accordées et leurs conditions pour l'utilisation de pesticides interdits par Rainforest Alliance			
<b>Applicable à :</b>			
Titulaires de certificats d'exploitations agricoles			
<b>Pays/Région :</b>			
Tous			
<b>Produit agricole :</b>		<b>Type de certification :</b>	
Tous les produits agricoles du champ d'application du système de certification de Rainforest Alliance ; veuillez voir les Règles pour la certification.		Certification de l'exploitation	

Les politiques sont contraignantes. Les politiques complètent et/ou remplacent les règles ou exigences connexes pour les parties auxquelles elles s'appliquent.

Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la republication, sans le consentement écrit préalable de Rainforest Alliance est strictement interdite.





## Principaux changements

Aperçu des principales adaptations de ce document SA-P-SD-9-V1.1, publié le 17 décembre 2021, par rapport à la version précédente SA-P-SD-9-V1, publiée le 30 juin 2021

p. 6	Les données relatives à l'utilisation exceptionnelle doivent désormais être soumises une fois par an (et non plus deux fois).
p. 10	<b>Éthoprophos, Ethoprop</b> : Les conditions d'utilisation sont renforcées.
p. 11	<b>Fénamiphos</b> : L'exception pour l'utilisation sur les bananes au Costa Rica est accordée. Les conditions d'utilisation sont renforcées.
p. 11	<b>Oxamyl</b> : Les îles Canaries en Espagne sont ajoutées au champ d'application de l'exception relative aux bananes. Les conditions d'utilisation sont renforcées.
p. 11	<b>Terbufos</b> : Les conditions d'utilisation sont renforcées.
p. 13	<b>Abamectine</b> : Le psylle asiatique des agrumes ( <i>Diaphorina citri</i> ) est ajouté au champ d'application de l'exception relative aux agrumes. L'exception pour l'utilisation sur les raisins au Brésil et au Pérou et sur la mangue, le melon et la pastèque au Brésil est accordée.
p. 14	<b>Chlorpyrifos</b> : Clarification précisant que l'exception ne sera pas soumise à renouvellement après la date d'expiration. L'Équateur est ajouté au champ d'application de l'exception relative à l'ananas.
p. 14-15	<b>Fipronil</b> : Clarification précisant que l'exception ne sera pas soumise à renouvellement après la date d'expiration.
p. 15	<b>Imidaclopride</b> : L'exception pour l'utilisation sur les raisins au Pérou est accordée. <b>Spirodiclofène</b> : L'exception pour l'utilisation sur les agrumes au Brésil est accordée.
p. 16-17	<b>Thiaméthoxame</b> : Panama est ajouté au champ d'application de l'exception relative aux bananes. L'exception pour l'utilisation sur les agrumes et les raisins au Brésil est accordée. Le Nigeria est ajouté au champ d'application de l'exception relative au cacao. Des exceptions sont accordées pour l'utilisation des fleurs et des plantes ornementales, en Colombie et en Équateur.
pp. 18-19	<b>Phosphore d'aluminium, phosphine</b> : des exceptions sont accordées pour le café et le cacao. <b>Phosphore de magnésium, phosphore d'aluminium, phosphine</b> : des exceptions sont accordées pour toute culture, si la loi applicable l'exige.
p. 20	<b>Carbendazime</b> : La pourriture noire est ajoutée au champ d'application de l'exception pour l'ananas.
p. 21	<b>Cyproconazole</b> : Le Mexique est ajouté au champ d'application de l'exception pour le café. <b>Epoxiconazole</b> : Le Kenya est ajouté au champ d'application de l'exception pour le café. <b>Mancozèbe</b> : l'utilisation sur les bananes au Cameroun, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, en Côte d'Ivoire et aux Philippines est accordée.
p. 23	<b>Flumioxazine</b> : l'exception est supprimée, car il est passé de la liste des interdictions à la liste d'atténuation des risques.



	<b>Glufosinate-ammonium</b> : l'exception pour lutter contre le chiendent sur les agrumes au Brésil est accordée.
--	---



## Table des matières

1. Introduction .....	7
2. Conditions générales.....	7
3. Exceptions accordées et leurs conditions.....	9
3.1. Engrais .....	9
3.2. Rodenticides .....	10
3.3. Nématicides .....	12
3.4. Insecticides/Acaricides.....	16
3.5. Fumigants pour la lutte contre les ravageurs dans les entrepôts.....	24
3.6. Fongicides.....	27
3.7. Herbicides.....	29
4. Période de transition.....	32



## 1. INTRODUCTION

Une bonne compréhension des conditions locales, combinée à de solides activités de protection intégrée des cultures (PIC), permet d'obtenir des agroécosystèmes plus résilients, un contrôle durable des ravageurs et, en fin de compte, un environnement plus propre et des personnes en meilleure santé.

Cependant, malgré les efforts déployés au fil des ans pour améliorer la durabilité environnementale, certains modèles d'agriculture intensive sont encore tributaires des pesticides hautement dangereux (PHD). L'objectif de cette politique, parallèlement aux exigences de la norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance, est de soutenir les producteurs dans leur démarche d'élimination progressive de l'utilisation des PHD. La politique d'utilisation exceptionnelle accorde des exceptions limitées pour l'utilisation de certains composés agrochimiques figurant sur la liste des pesticides interdits de Rainforest Alliance dans des scénarios spécifiques où aucune alternative aux PHD n'est disponible. Les exceptions sont accordées sous réserve que les producteurs atténuent et compensent les effets négatifs de l'utilisation de ces pesticides sur les personnes et l'environnement. **Les exceptions sont accordées pour une combinaison spécifique de culture, de ravageur et de pays et pour une période de temps déterminée.**

Cette politique a été élaborée à partir d'une analyse technique et contextuelle approfondie de l'utilisation de PHD. L'analyse a été réalisée par l'équipe PIC de Rainforest Alliance et un panel externe composé de scientifiques et d'experts techniques ayant une connaissance approfondie de la production durable et une expertise globale dans les secteurs agricoles clés de Rainforest Alliance.

Conformément à notre vision et à notre stratégie, à l'avenir, nous n'accorderons pas d'exceptions au paraquat, au fipronil ou aux ingrédients actifs figurant sur la liste des produits interdits avec la classification de la Convention de Rotterdam, de la Convention de Stockholm ou du Protocole de Montréal.

### **Mise à jour de la politique d'utilisation exceptionnelle (EUP)**

L'EUP s'appuie sur les demandes envoyées par les producteurs certifiés pour utiliser des pesticides interdits (procédure de demande disponible à l'Annexe S7). Ces demandes sont traitées et analysées en tenant compte de la culture spécifique et du contexte du pays, y compris la pertinence du ravageur, la disponibilité et l'efficacité d'autres méthodes de lutte non chimique, et les alternatives chimiques enregistrées. Les décisions finales sont prises par un vote majoritaire de l'équipe PIC interne.

Des mises à jour régulières de la politique sont effectuées tous les six mois, en tenant compte des demandes reçues au cours du semestre précédent ; par exemple :

- La version 1 est développée de janvier à juin 2021 et inclut les demandes reçues du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2020. Cette version sera publiée d'ici juin 2021.
- La version 1.1 est développée de juillet à décembre 2021 et inclut les demandes reçues du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021. Cette version sera publiée d'ici décembre 2021.

Pour plus d'informations sur le processus de l'EUP et les résultats précédents, veuillez consulter le [site Internet de l'EUP](#). Pour plus d'informations sur l'approche de Rainforest Alliance en matière de protection intégrée des cultures et d'utilisation des pesticides, veuillez consulter [notre site Internet](#)

## 2. CONDITIONS GENERALES

- a. Le non-respect de l'une des conditions ou exigences de cette politique sera considéré comme une non-conformité à l'exigence fondamentale 4.6.2 de la norme pour l'agriculture durable 2020.



- b. Les exceptions sont accordées uniquement pour la combinaison spécifique de culture, de ravageur et de pays, et pour la période définie, comme indiqué dans les tableaux de la section « Exceptions accordées ».
- c. Les formulations commerciales des ingrédients actifs énumérés dans cette politique ne peuvent être utilisées que si elles sont homologuées dans le pays pour la combinaison spécifique de culture et de ravageur ciblé.
- d. Les opérations certifiées doivent respecter les informations et les exigences relatives aux étiquettes, aux fiches de données de sécurité (FDS) et aux étiquettes de sécurité pour la préparation et l'application des pesticides énumérés dans cette politique.
- e. Les opérations certifiées qui utilisent les ingrédients actifs énumérés dans cette politique se conforment aux exigences respectives de la PIC et de la gestion des produits agrochimiques, en mettant l'accent sur :
- La prévention et la surveillance des ravageurs (exigences 4.5.1 et 4.5.2),
  - L'utilisation de méthodes de lutte non chimique (exigence 4.5.3),
  - La formation et l'utilisation des EPI (exigence 4.6.3),
  - La mise en place de restrictions d'accès et de délais avant récolte (exigence 4.6.5),
  - La réduction de la dérive de pulvérisation (4.6.6),
  - Les exigences relatives aux applications aériennes (exigence 4.6.7),
  - La gestion des conteneurs de pesticides vides et du matériel d'application (4.6.9),
  - Le stockage de produits agrochimiques (4.6.11 et 4.6.12).
- f. Les ingrédients actifs énumérés dans cette politique sont remplacés par des substances moins toxiques dans le cadre de la rotation pour la gestion de la résistance.
- g. Les opérations certifiées qui utilisent les ingrédients actifs énumérés dans cette politique choisissent le matériel et les techniques d'application des pesticides les plus appropriés pour maximiser l'efficacité, limiter les pertes et réduire la dérive de pulvérisation. Si un liquide est pulvérisé, il faut utiliser le bon type de buse. Le matériel est calibré au moins une fois par an, après chaque entretien et avant toute utilisation pour un type différent de produits agrochimiques.
- h. Les producteurs prennent des mesures pour respecter les Limites maximales de résidus (LMR) fixées par le pays de production et les pays de destination connus du produit.
- i. Les travailleurs qui manipulent les ingrédients actifs énumérés dans cette politique reçoivent un examen médical au moins une fois par an. En cas d'exposition régulière à des pesticides **de la famille des organophosphorés ou carbamates**, l'examen inclut un test de cholinestérase. Les travailleurs ont accès aux résultats de leur examen médical (exigence 5.6.16).
- j. Dans le cas de petits exploitants, l'application est réalisée par des équipes de pulvérisation spécialisées et centralisées.
- k. L'utilisation de produits commerciaux combinant deux ingrédients actifs énumérés dans cette politique et ayant une action biocide différente est interdite (en se référant au type de pesticide ; par exemple, fongicides et insecticides combinés dans un seul produit commercial), car les parasites et les maladies n'apparaissent normalement pas en même temps.
- l. Les opérations certifiées qui utilisent les ingrédients actifs énumérés dans cette politique doivent soumettre leurs données d'utilisation à Rainforest Alliance tous les ans. Les informations sont regroupées du 1er janvier au 31 décembre dans ce [modèle et](#) envoyées à l'adresse [IPM@ra.org](mailto:IPM@ra.org) dans les deux premiers mois de l'année suivante.



### 3. EXCEPTIONS ACCORDEES ET LEURS CONDITIONS

#### 3.1. Engrais

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des engrais suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 1, sont entièrement respectées.

Tableau 1 : Exceptions accordées pour les engrais interdits

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
<b>Borax</b>	1303-96-4	Toxicité chronique	Non applicable	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.1.1 sont pleinement mises en œuvre. - Les applications d'engrais ne sont autorisées que dans les sols où la carence en bore est démontrée.
<b>Acide borique</b>	10043-35-3	Toxicité chronique	Non applicable	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.1.1 sont pleinement mises en œuvre. - Les applications d'engrais ne sont autorisées que dans les sols où la carence en bore est démontrée.

#### 3.1.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base<sup>1</sup> avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.

<sup>1</sup> Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c.-à-d. : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c.-à-d. : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)



- c. Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- d. La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit.

### 3.2. Rodenticides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des rodenticides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 2, sont entièrement respectées.

Tableau 2 : Exceptions accordées pour les rodenticides interdits

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
<b>Brodifacoum</b>	56073-10-0	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	- Seuls les pièges à appâts destinés aux rodenticides formulés sont autorisés. L'utilisation est limitée à l'infrastructure. - Les exigences en matière de gestion des risques des sections 3.2.1 et 3.2.2 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Bromadiolone</b>	28772-56-7	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Brométhaline</b>	63333-35-7	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Chlorophacinone</b>	3691-35-8	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Coumatétralyl</b>	5836-29-3	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
<b>Diféthialone</b>	104653-34-1	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Diphacinone</b>	82-66-6	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Flocoumafène</b>	90035-08-8	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Strychnine</b>	57-24-9	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Warfarine</b>	81-81-2	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Phosphure de zinc</b>	1314-84-7	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	
<b>Brodifacoum</b>	56073-10-0	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Ananas	Costa Rica	30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'utilisation de la formulation de granulés est autorisée, mais limitée aux parcelles de production qui ont des fruits.</li> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques des sections 3.2.1 et 3.2.3 sont pleinement mises en œuvre.</li> </ul>
<b>Bromadiolone</b>	28772-56-7	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Ananas	Costa Rica	30 juin 2024	
<b>Flocoumafène</b>	90035-08-8	Toxicité aiguë	Rongeurs ( <i>Mus sp.</i> , <i>Rattus spp.</i> , <i>Oligoryzomys sp.</i> , <i>Peromyscus sp.</i> , <i>Sigmodon spp.</i> )	Ananas	Costa Rica	30 juin 2024	



### 3.2.1. Exigences en matière de gestion des risques pour les rodenticides :

- a. Les sources de nourriture attirant les rongeurs et les débris sont éliminés
- b. Les zones de reproduction des rongeurs sont éliminées ou réduites
- c. Les drainages sont bien entretenus et fonctionnels pour l'écoulement des eaux et évitent les eaux stagnantes
- d. Les rodenticides ne sont utilisés que si les méthodes de lutte mécanique, bactériologique ou à la vitamine D se sont révélées inefficaces
- e. Les carcasses de rongeurs sont manipulées avec des gants et enterrées dans des endroits qui ne présentent pas de risque pour la santé de l'homme ou de la faune ni pour la contamination de l'eau
- f. Des arbres ou des structures artificielles sont placés stratégiquement dans l'exploitation pour faciliter le perchage des oiseaux rapaces dans le cadre de la lutte contre les rongeurs<sup>2</sup>
- g. Des plantes susceptibles de faire fuir les rongeurs sont plantées dans les zones non productives (par exemple, *Petiveria alliacea*, *Allium* sp., *Cinnamomum camphora*, *Viburnum* sp., *Euphorbia* sp., *Artemisia absinthium* ou *Mentha spicata*)

### 3.2.2. Exigences supplémentaires pour les pièges à appâts :

- a. Les points d'appât sont inviolables, ancrés et construits de manière à ne permettre que l'entrée des ravageurs ciblés
- b. Les pièges à appâts sont inspectés chaque semaine
- c. Les pièges à appâts sont retirés ou leur quantité est réduite si l'activité des rongeurs est réduite ou s'il n'y a pas de signes d'alimentation des rongeurs
- d. Les pièges à appâts sont placés à une distance minimale de 10 m des écosystèmes aquatiques

### 3.2.3. Exigences supplémentaires pour les formulations de granulés :

- a. Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées
- b. Les applications de routine sont interdites
- c. L'accès des passants est évité par des clôtures ou d'autres mesures de sécurité efficaces
- d. Les granulés sont placés à une distance minimale de 10 m des écosystèmes aquatiques

## 3.3. Nématicides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des nématicides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 3, sont entièrement respectées.

Tableau 3 : Exceptions accordées pour les nématicides interdits

---

<sup>2</sup> Recommandation : Mise en place de nichoirs pour les oiseaux rapaces afin de faciliter les sites de reproduction.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
<b>Cadusafos*</b>	95465-99-9	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane	Costa Rica Honduras Guatemala Équateur	30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- L'application ponctuelle en plaçant le produit précisément dans la zone des racines de la plante est la seule méthode d'application autorisée.</li> <li>- Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées.</li> <li>- Les équipements d'application de ces nématicides sont calibrés quotidiennement.</li> </ul>
<b>Ethoprophos ; Ethoprop*</b>	13194-48-4	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane	Costa Rica Honduras Guatemala Équateur	30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- L'application ponctuelle en plaçant le produit précisément dans la zone des racines de la plante est la seule méthode d'application autorisée.</li> <li>- Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées.</li> </ul>
			Nématodes (divers), <i>Symphylan (Scutigerella immaculata)</i>	Ananas	Costa Rica	30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées.</li> </ul>



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
							- Seule l'application avec un tracteur à cabine fermée est autorisée.
<b>Fenamiphos*</b>	22224-92-6	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane	Costa Rica	30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées.</li> <li>- Application ponctuelle uniquement.</li> <li>- Une seule demande par an est autorisée.</li> </ul>
			Nématodes (divers)	Ananas	Costa Rica Côte d'Ivoire	30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées.</li> <li>- Seule l'application avec un tracteur à cabine fermée est autorisée.</li> </ul>
<b>Oxamyl*</b>	23135-22-0	Toxicité aiguë	Nématodes (divers), Charançon du bananier ( <i>Cosmopolites sordidus</i> )	Banane	Cameroun Îles Canaries en Espagne uniquement Costa Rica Honduras Guatemala Équateur Côte d'Ivoire	30 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- Application ponctuelle uniquement.</li> </ul>



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
					Philippines		
<b>Oxamyl*</b>	2-3135-22-0	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Ananas	Costa Rica Côte d'Ivoire	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - Seule l'application avec un tracteur à cabine fermée est autorisée.
<b>Terbufos*</b>	13071-79-9	Toxicité aiguë	Nématodes (divers), Charançon du bananier ( <i>Cosmopolites sordidus</i> )	Banane	Costa Rica Honduras Guatemala Côte d'Ivoire Cameroun Équateur	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.3.1 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement. - Seules les formulations de produits qui ne peuvent être confondues comme nourriture par les oiseaux sont utilisées. - Les équipements d'application de ces nématicides sont calibrés quotidiennement.

### 3.3.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette de la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés
- Les délais de ré-entrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique



- d. La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée
- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit

### 3.4. Insecticides/Acaricides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des insecticides/acaricides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 4, sont entièrement respectées.

Tableau 4 : Exceptions accordées pour les insecticides/acaricides interdits

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Abamectin <sup>3</sup>	71751-41-2	Toxicité aiguë	Acariens ( <i>Oligonychus spp.</i> ), <i>Panonychus spp.</i> , <i>Brevipalpus chilensis</i> , <i>Tetranychus urticae</i> , <i>Polyphagotarsonemus latus</i> , <i>Aceria sheldoni</i> , <i>Bryobia rubrioculus</i> , Thrips ( <i>Heliothrips haemorrhoidalis</i> , <i>Frankliniella sp.</i>	Avocat	Chili Mexique Pérou	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Nématodes ( <i>divers</i> ), charançon du bananier ( <i>Cosmopolites sordidus</i> ), cochenilles ( <i>Pseudococcus sp.</i> , <i>Ferrisia sp.</i> , <i>Dysmicoccus sp.</i> ), acariens ( <i>Tetranychus sp.</i> )	Banane	Costa Rica Équateur Guatemala Honduras	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens phytophages ( <i>Tetranychus urticae</i> , <i>Oligonychus spp.</i> , <i>Panonychus spp.</i> , <i>Brevipalpus spp.</i> , <i>Polyphagotarsonemus latus</i> , <i>Eriophyes spp.</i> , <i>Aceria sheldoni</i> , <i>Bryobia rubrioculus</i> ,	Agrumes	Brésil	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.

<sup>3</sup> Recommandation : En fonction de la formulation, la combinaison de l'abamectine avec des huiles horticoles/arborescentes augmente l'efficacité et réduit la dérive de pulvérisation





Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			<i>Phyllocoptruta oleivora</i> , Mineuse des feuilles des agrumes ( <i>Phyllocnistis citrella</i> ), Thrips de thé noir ( <i>Heliothrips haemorrhoidalis</i> ), Psylle asiatique des agrumes ( <i>Diaphorina citri</i> )				
			Mineuse ( <i>Leucoptera coffeella</i> ), acariens ( <i>Tetranychus urticae</i> , <i>Oligonychus ilicis</i> , <i>Brevipalpus phoenicis</i> ), nématodes (divers)	Café	Brésil Colombie Le Salvador Guatemala Honduras Nicaragua Panama Tanzanie Zambie	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens ( <i>Tetranychus spp.</i> ), Mineuse ( <i>Liriomyza spp.</i> ), Thrips ( <i>Frankliniella spp.</i> , <i>Thrips sp.</i> ), Nématodes (divers)	Fleurs et plantes ornementales	Colombie Équateur Mexique	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Acariens ( <i>Colomerus vitis</i> , <i>Tetranychus spp.</i> ), pyrale des agrumes ( <i>Cryptoblabes gnidiella</i> )	Raisins	Brésil Pérou	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Cochenilles ( <i>Pinnaspis aspidistrae</i> )	Mangue	Brésil	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Mineuse des feuilles ( <i>Liriomyza sp.</i> ), acariens ( <i>Tetranychus sp.</i> ), pyrale du concombre ( <i>Diaphania nitidalis</i> ), aleurode du tabac ( <i>Bemisia tabaci</i> )	Melon	Brésil	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
<b>Borax</b>	1303-96-4	Toxicité chronique	Fourmis coupe-feuille et termites	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Acide borique</b>	10043-35-3	Toxicité chronique	Fourmis coupe-feuille et termites	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Chlorpyrifos*</b>	2921-88-2	Toxicité chronique	Cochenilles ( <i>Pseudococcus sp.</i> , <i>Ferrisla sp.</i> , <i>Dysmicoccus sp.</i> ), pucerons ( <i>Pentalonia sp.</i> ), colaspis ( <i>Colaspis sp.</i> )	Banane	Colombie Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Philippines	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les plastiques imprégnés. - L'exception ne sera pas soumise à renouvellement après la date d'expiration.
			Symphylan ( <i>Scutigerella immaculata</i> )	Ananas	Costa Rica Équateur Côte d'Ivoire	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'application avec un tracteur à cabine fermée est la seule méthode d'application autorisée. - L'utilisation est autorisée uniquement avant la floraison - L'exception ne sera pas soumise à renouvellement après la date d'expiration.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
Fipronil	120068-37-3	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Fourmis coupe-feuille (plusieurs espèces)	Agrumes	Brésil	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - L'application est limitée aux appâts solides dans les fourmières ou les sentiers. L'utilisation de formulations liquides de fipronil est interdite.
			Thrips ( <i>Frankliniella</i> spp., <i>Thrips</i> sp.), mineuses ( <i>Liriomyza</i> spp.), papillons de nuit <i>Copitarsia</i> ( <i>Copitarsia</i> spp.)	Fleurs et plantes ornementales	Costa Rica	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation n'est autorisée que dans les environnements fermés, comme les serres.
Imidaclopride	138261-41-3	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Cochenilles ( <i>Pseudococcus</i> sp., <i>Ferrisia</i> sp., <i>Dysmicoccus</i> sp.), Pucerons ( <i>Pentalonia</i> sp.), Charançon du bananier ( <i>Cosmopolites sordidus</i> )	Banane	Cameroun Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Côte d'Ivoire Philippines	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.
			Phylloxéra de la vigne ( <i>Viteus vitifoliae</i> )	Raisins	Pérou	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Pyrale du café ( <i>Hypotenemus hampei</i> )	Café	Costa Rica	30 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- Des méthodes de contrôle culturel avant et après la récolte sont mises en œuvre.</li> <li>- L'enregistrement de la floraison est effectué.</li> <li>- N'appliquer qu'entre 60 et 90 jours après la floraison.</li> <li>- Le niveau de seuil défini est de 4 %.</li> <li>- Application ponctuelle uniquement.</li> </ul>
<b>Spirodiclofène</b>	148477-71-8	Toxicité chronique	Acarien de la léprose des agrumes ( <i>Brevipalpus yothersi</i> )	Agrumes	Brésil	30 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.1 sont pleinement mises en œuvre.</li> </ul>
<b>Thiaméthoxame</b>	153719-23-4	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Nématodes (divers), charançon du bananier ( <i>Cosmopolites sordidus</i> ), cochenilles ( <i>Pseudococcus sp.</i> , <i>Ferrisla sp.</i> , <i>Dysmicoccus sp.</i> )	Banane	Cameroun Équateur Guatemala Honduras	30 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- Application ponctuelle uniquement.</li> </ul>
			Psylle asiatique des agrumes ( <i>Diaphorina citri</i> )	Agrumes	Brésil	30 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- Application par arrosage uniquement (application ponctuelle).</li> </ul>



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
			Caspide du cacao ( <i>Distantiella theobroma</i> ), mirides ( <i>Sahlbergella singularis</i> )	Cacao	Ghana Côte d'Ivoire	30 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.</li> <li>- Un maximum de 4 demandes par an est autorisé.</li> <li>- Au Ghana, les candidatures se déroulent d'août à décembre.</li> <li>- En Côte d'Ivoire, les demandes sont effectuées en juillet/août (28 jours d'intervalle) et en décembre/janvier (28 jours d'intervalle).</li> <li>- Application ponctuelle uniquement.</li> </ul>
			Cochenilles farineuses ( <i>Planococcus lilacinus</i> , <i>Pseudococcus</i> spp., <i>Dysmicoccus</i> sp., <i>Neochavesia caldasiae</i> , <i>Puto barberi</i> , <i>Rhizoecu</i> spp.), scolyte du café ( <i>Hypothenemus hampei</i> ), mineuse du café ( <i>Leucoptera coffeella</i> ), cigale géante ( <i>Quesada gigas</i> )	Café	Brésil Colombie Le Salvador Guatemala Honduras Nicaragua Panama Pérou Tanzanie Zambie	30 juin 2023	<p>Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le scolyte du café : des méthodes de lutte contre les ravageurs avant et après la récolte sont mises en œuvre.</li> </ul> <p>L'enregistrement de la floraison est effectué. N'appliquer qu'entre 60 et 90 jours après la floraison.</p>



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
							Le niveau de seuil défini est de 4 %. - Application par arrosage uniquement (application ponctuelle).
			Pucerons ( <i>Macrosiphum spp.</i> , <i>Myzus sp.</i> ), thrips ( <i>Frankliniella sp.</i> , <i>Thrips sp.</i> ), aleurode ( <i>Trialeurodes sp.</i> )	Fleurs et plantes ornementales	Colombie Équateur	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation n'est autorisée que dans les environnements fermés, comme les serres.
			Perola de terra ( <i>Eurhizococcus brasiliensis</i> )	Raisins	Brésil	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.
			Punaise du thé ( <i>Helopeltis theivora</i> )	Thé	Inde	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.4.2 sont pleinement mises en œuvre. - Application ponctuelle uniquement.

### 3.4.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- a. Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.



- b. L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base<sup>4</sup> avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.
- c. Les délais de ré-entrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- d. La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit.

### **3.4.2. Exigences générales de gestion des risques pour les substances ayant des effets graves (toxicité pour les pollinisateurs) :**

- a. Les producteurs n'appliquent pas ces substances sur les cultures en fleur et évitent la dérive vers les mauvaises herbes en fleur, ou sur les cultures de couverture qui sont attractives pour les insectes utiles (ennemis naturels et pollinisateurs).
- b. Les insectes bénéfiques sont surveillés et le temps d'application est défini en fonction des résultats de la surveillance. Les applications sont évitées pendant les heures de grande activité. Les substances sont idéalement appliquées en fin d'après-midi ou la nuit à partir de 18 heures, pendant les périodes de faible activité des pollinisateurs.
- c. Si des ruches sont utilisées pour la pollinisation, elles sont temporairement couvertes pendant l'application du produit chimique. Les ruches disposent d'une source d'eau propre en dehors de la zone traitée.
- d. La couverture du sol est maximisée (cultures de couverture, paillis, résidus de culture ou autres) afin de réduire le contact de ces substances avec le sol et leur lessivage dans les eaux souterraines. Non applicable en cas d'application par arrosage.
- e. Des bandes fleuries de végétation indigène sont plantées à l'extérieur de l'exploitation ou en bordure des cultures à l'intérieur de l'exploitation pour fournir de la nourriture et un abri aux insectes utiles et favoriser un agroécosystème plus stable.

---

<sup>4</sup> Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)



### 3.5. Fumigants pour la lutte contre les ravageurs dans les entrepôts

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des fumigants suivants pour la lutte contre les ravageurs dans les entrepôts uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 5, sont entièrement respectées.

Tableau 5 : Exceptions accordées pour les fumigants interdits

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
<b>Phosphore d'aluminium Phosphine</b>	20859-73-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Plusieurs	Cacao	Tous les pays	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les processus post-récolte.
<b>Phosphore d'aluminium Phosphine</b>	20859-73-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Plusieurs	Café	Tous les pays	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les processus post-récolte.
<b>Phosphore d'aluminium Phosphore de magnésium Phosphine</b>	20859-73-8 12057-74-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Plusieurs	Plantes et épices	Tous les pays	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les





Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
							processus post-récolte.
<b>Phosphure de magnésium Phosphine</b>	12057-74-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Thrips ( <i>Frankliniella</i> spp., <i>Thrips</i> sp.)	Fleurs et plantes ornementales	Colombie	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les processus post-récolte.
<b>Phosphure d'aluminium Phosphure de magnésium Phosphine</b>	20859-73-8 12057-74-8 7803-51-2	Fatal en cas d'inhalation	Plusieurs	Toute culture, si la loi applicable l'exige	Tous les pays	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.5.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement pour les processus post-récolte.

### 3.5.1. Exigences de gestion des risques pour les fumigants :

- a. Le produit est appliqué uniquement dans des environnements fermés, contrôlés et étanches avec des détecteurs de fuites de gaz (compteurs de gaz). Ces détecteurs peuvent être des dispositifs portables.



- b. Il existe une zone tampon autour des entrepôts ou des conteneurs où la fumigation est effectuée. La zone tampon n'est accessible qu'aux personnes autorisées portant un équipement de protection (par exemple, des masques à gaz). Les dimensions de la zone tampon sont comprises entre 3 et 150 mètres selon le taux d'application, l'installation et la taille de l'entrepôt/conteneur. Des compteurs de gaz sont placés à plusieurs endroits le long du périmètre de la zone tampon afin de contrôler les limites acceptables d'exposition professionnelle ainsi que la protection contre les incendies. Les paramètres sont vérifiés par rapport à la réglementation nationale ou par rapport à ce qui suit (le plus rigoureux des deux) :
- i. Si les concentrations dépassent 0,3 ppm, la présence de travailleurs non protégés ou de passants est interdite, et la zone est évacuée.
- c. À proximité de la zone où la fumigation est effectuée et où les substances sont stockées, l'électricité est installée de manière à ce que le gaz phosphine ne puisse pas s'enflammer accidentellement et toutes les sources d'incendie sont supprimées.
- d. Les manipulateurs de fumigants ont suivi une formation annuelle obligatoire sur le matériel de formation spécifique au produit, ainsi que des informations spécifiques à l'installation. Le personnel travaillant sur les sites où la fumigation est effectuée ou les substances sont stockées est formé à l'utilisation et équipé d'un matériel d'extinction spécifique (sable, poudre de dioxyde de carbone) pour éteindre le feu. L'utilisation d'eau pour l'extinction des incendies est interdite.
- e. L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la FDS (fiche de données de sécurité) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base<sup>5</sup> avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et les respirateurs suivants :

Concentration	Équipement requis
3 ppm ou moins	Respirateur à air comprimé
7,5 ppm ou moins	Respirateur à air comprimé fonctionnant en mode flux continu
15 ppm ou moins	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appareil respiratoire autonome avec masque complet, ou</li><li>• Respirateur à air comprimé avec masque complet, ou</li><li>• Masque respiratoire complet à épuration d'air (masques à gaz) avec cartouche frontale ou dorsale de type mentonnière</li></ul>
50 ppm ou moins	<ul style="list-style-type: none"><li>• Respirateur à air comprimé équipé d'un masque complet et fonctionnant à débit constant, ou</li><li>• Appareil respiratoire autonome équipé d'un masque complet et fonctionnant à débit constant</li></ul>
Inconnu	Appareil respiratoire autonome avec masque complet

<sup>5</sup> Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)



Source : Recommandations de l'Institut national américain pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH)

### 3.6. Fongicides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des fongicides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 6, sont entièrement respectées.

Tableau 6 : Exceptions accordées pour les fongicides interdits

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
<b>Carbendazime</b>	10605-21-7	Toxicité chronique	Flétrissement ( <i>Fusarium sp.</i> ), anthracnose ( <i>Colletotrichum gloeosporioides</i> ), pourriture noire ( <i>Thielaviopsis paradoxa</i> )	Ananas	Costa Rica	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée uniquement avant la floraison. - L'application avec un tracteur (cabine fermée) et une rampe de pulvérisation est la seule méthode d'application autorisée.
<b>Chlorothalonil</b>	1897-45-6	Toxicité chronique	Sigatoka noir ( <i>Mycosphaerella fijiensis</i> ), sigatoka jaune ( <i>Mycosphaerella musicola</i> ), tache de rousseur du bananier ( <i>Phyllosticta musarum</i> )	Banane	Colombie Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Philippines	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Cyproconazole</b>	94361-06-5	Toxicité chronique	Rouille des feuilles du caféier ( <i>Hemileia vastatrix</i> ), anthracnose ( <i>Colletotrichum spp.</i> ), tache américaine ( <i>Mycena Citricolor</i> ), tache oculaire brune ( <i>Cercospora coffeicola</i> ), maladie rose ( <i>Erythricium salmonicolor</i> ), <i>Corticium spp.</i>	Café	Brésil Colombie Costa Rica République dominicaine El Salvador Guatemala Honduras Mexique Nicaragua Panama	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration de l'exception	Conditions
<b>Epoxiconazole</b>	133855-98-8	Toxicité chronique	Sigatoka noir ( <i>Mycosphaerella fijiensis</i> ), sigatoka jaune ( <i>Micosphaerella musicola</i> )	Banane	Colombie Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Côte d'Ivoire Philippines	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
			Rouille des feuilles du caféier ( <i>Hemileia vastatrix</i> ), anthracnose ( <i>Colletotrichum spp.</i> ), tache américaine ( <i>Mycena Citricolor</i> ), tache oculaire brune ( <i>Cercospora coffeicola</i> )	Café	Brésil Costa Rica	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Mancozèbe</b>	8018-01-7	Toxicité chronique	Sigatoka noir ( <i>Micosphaerella fijiensis</i> ), sigatoka jaune ( <i>Micosphaerella musicola</i> ),	Banane	Cameroun Colombie Costa Rica Équateur Guatemala Honduras Côte d'Ivoire Philippines	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Propiconazole</b>	60207-90-1	Toxicité chronique	Fucariose ( <i>Fusarium sp.</i> )	Ananas	Costa Rica	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation est autorisée pour le traitement des semences uniquement.
<b>Triadiménol</b>	55219-65-3	Toxicité chronique	Sigatoka noir ( <i>Micosphaerella fijiensis</i> ), sigatoka jaune ( <i>Micosphaerella musicola</i> ),	Banane	Colombie Costa Rica Equateur Guatemala Honduras Philippines	30 juin 2024	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.6.1 sont pleinement mises en œuvre.



### 3.6.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- a. Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- b. L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base<sup>6</sup> avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.
- c. Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- d. La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit.

## 3.7. Herbicides

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des herbicides suivants uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 7, sont entièrement respectées.

Tableau 7 : Exceptions pour les herbicides interdits

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration	Conditions
<b>Glufofosate-ammonium</b>	77182-82-2	Toxicité chronique	Chiendent ( <i>Digitaria insularis</i> )	Agrumes	Brésil	30 juin 2023	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 3.7.1 sont pleinement mises en œuvre. - Les applications ne sont permises que dans le cadre d'un plan de lutte intégrée

<sup>6</sup> Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration	Conditions
							contre les adventices et pour la lutte contre le chiendent seulement. - L'application avec un tracteur à cabine fermée est la seule méthode d'application autorisée. <b>- L'autorisation est limitée aux plantations de moins de 6 ans, et à la zone de la ligne de culture uniquement, c'est-à-dire la zone située sous le couvert végétal.</b> - L'exception ne sera pas soumise à renouvellement après la date d'expiration.

### 3.7.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de base<sup>7</sup> avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.
- Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.

<sup>7</sup> Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)



- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit



## 4. PERIODE DE TRANSITION

Pour aider les producteurs certifiés à passer des listes de pesticides UTZ 2015 et Rainforest Alliance 2017 à la nouvelle politique d'utilisation exceptionnelle (EUP) 2020, une période de transition sera mise en place pour l'utilisation ou l'élimination des stocks existants des substances énumérées ci-dessous. Section 2 - Conditions générales, s'applique également aux autorisations accordées dans le cadre de cette période de transition.

Rainforest Alliance autorise l'utilisation des substances suivantes uniquement si les conditions, telles qu'incluses dans le tableau 8, sont entièrement respectées.

Tableau 8 : Substances soumises à une période de transition

Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration	Conditions
<b>Abamectine</b>	71751-41-2	Toxicité aiguë	Acariens et insectes phytophages	Avocat Banane Cerise Agrumes Café Fleurs et plantes ornementales Raisins Macadamia Melon Fraise Melon	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Cadusafos</b>	95465-99-9	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Café Ananas	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Carbendazime</b>	10605-21-7	Toxicité chronique	Fusarium sp.	Banane Café Fleurs et plantes ornementales Thé	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Chlorothalonil</b>	1897-45-6	Toxicité chronique	Maladies fongiques	Banane Café	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la





Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration	Conditions
				Fleurs et plantes ornementales Mangue Melon Pomme de terre Riz Melon			section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Chlorpyrifos</b>	2921-88-2	Toxicité chronique	Insectes phytophages	Banane Café Fleurs et plantes ornementales Macadamia Ananas	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Cyproconazole</b>	94361-06-5	Toxicité chronique	Maladies fongiques	Café Fleurs et plantes ornementales Mangue	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Phénamiphos</b>	22224-92-6	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane Fleurs et plantes ornementales Ananas	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Fipronil</b>	120068-37-3	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Fourmis coupe-feuille et termites	Tous les produits agricoles	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.2 sont pleinement mises en œuvre. - L'application est limitée aux appâts solides dans les fourmilières ou les sentiers. L'utilisation de formulations liquides de fipronil est interdite.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration	Conditions
<b>Fipronil</b>	120068-37-3	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Thrips ( <i>Frankliniella occidentalis</i> ), pucerons ( <i>Myzus sp.</i> ), ver des feuilles ( <i>Copitarsia sp.</i> )	Fleurs et plantes ornementales	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.2 sont pleinement mises en œuvre. - L'utilisation n'est autorisée que dans les environnements fermés, comme les serres.
<b>Glufosinate-ammonium</b>	77182-82-2	Toxicité chronique	Mauvaises herbes	Avocat Banane Agrumes Café Raisins Melon Papaye Courge Thé Melon	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Imidaclopride</b>		Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Insectes phytophages	Avocat Banane Piment Agrumes Cacao Café Cumin Fleurs et plantes ornementales Raisins Laitue Mangue Melon Moutarde Papaye Fruit de la passion Ananas	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.2 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration	Conditions
				Courge Melon			
<b>Iprodione</b>	36734-19-7	Toxicité chronique	Maladies fongiques	Fleurs et plantes ornementales	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Oxamyl</b>	23135-22-0	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane Oignons Ail Menthe Fleurs et plantes ornementales Melon Melon Raisins Ananas	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Propiconazole</b>	60207-90-1	Toxicité chronique	Maladies fongiques	Ananas Banane Café Fleurs et plantes ornementales Melon	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Spirodiclofène</b>	148477-71-8	Toxicité chronique	Acariens phytophages	Avocat Cerise Agrumes Fleurs et plantes ornementales Raisins	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.
<b>Terbufos</b>	13071-79-9	Toxicité aiguë	Nématodes (divers)	Banane Riz	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.1 sont pleinement mises en œuvre.



Ingrédient actif	N° CAS	Classification de la toxicité	Espèces de ravageurs	Culture	Pays	Date d'expiration	Conditions
<b>Thiaméthoxame</b>	153719-23-4	Effets graves (risque pour les pollinisateurs)	Insectes phytophages	Avocat Banane Piment Agrumes Cacao Café Cumin Fenouil Fenugrec Fleurs et plantes ornementales Raisins Mangue Melon Papaye Ananas Stevia Thé Thé Melon	Tous les pays	30 juin 2022	- Les exigences en matière de gestion des risques de la section 4.1.2 sont pleinement mises en œuvre.

#### 4.1.1. Exigences de gestion des risques pour les substances à toxicité aiguë et chronique :

- a. Les femmes de moins de 50 ans n'appliquent pas ces pesticides et ne sont pas présentes sur des zones d'application ou à proximité de celles-ci.
- b. L'équipement de protection individuelle (EPI) est utilisé conformément aux informations sur l'étiquette ou dans la fiche de données de sécurité (FDS) du produit. Si les étiquettes ne fournissent pas de détails sur les EPI pour les applicateurs, des vêtements de protection de



base<sup>8</sup> avec protection pour les yeux (à savoir un masque ou des lunettes) et une protection respiratoire (c'est-à-dire un respirateur) sont portés.

- c. Les délais de réentrée (DRE), tels que stipulés dans la FDS, l'étiquette ou l'étiquette de sécurité du produit, sont mis en œuvre pour protéger les personnes qui pénètrent dans les zones d'application de pesticides sans EPI. Lorsque deux produits ou plus possédant des DRE différents sont utilisés en même temps, le délai le plus long s'applique.
- d. La durée maximale quotidienne d'application pour les applicateurs est limitée à huit heures, en deux équipes de quatre heures maximum chacune, avec une douche entre les périodes d'application pour laver les résidus, et des vêtements EPI propres pour chaque équipe. L'application se fait pendant les heures les plus fraîches de la journée.
- e. Les personnes ou communautés potentiellement affectées sont identifiées et alertées avant l'application. Des drapeaux ou des signes explicites sont utilisés pour identifier les champs traités, et l'accès aux champs traités est interdit.

#### **4.1.2. Exigences générales de gestion des risques pour les substances ayant des effets graves (toxicité pour les pollinisateurs) :**

- a. Les producteurs n'appliquent pas ces substances sur les cultures en fleur et évitent la dérive vers les mauvaises herbes en fleur, ou sur les cultures de couverture qui sont attractives pour les insectes utiles (ennemis naturels et pollinisateurs).
- b. Les insectes bénéfiques sont surveillés et le temps d'application est défini en fonction des résultats de la surveillance. Les applications sont évitées pendant les heures de grande activité. Les substances sont idéalement appliquées en fin d'après-midi ou la nuit à partir de 18 heures, pendant les périodes de faible activité des pollinisateurs.
- c. Si des ruches sont utilisées pour la pollinisation, elles sont temporairement couvertes pendant l'application du produit chimique. Les ruches disposent d'une source d'eau propre en dehors de la zone traitée.
- d. La couverture du sol est maximisée (cultures de couverture, paillis, résidus de culture ou autres) afin de réduire le contact de ces substances avec le sol et leur lessivage dans les eaux souterraines.
- e. Des bandes fleuries de végétation indigène sont plantées à l'extérieur de l'exploitation ou en bordure des cultures à l'intérieur de l'exploitation pour fournir de la nourriture et un abri aux insectes utiles et favoriser un agroécosystème plus stable.

---

<sup>8</sup> Les vêtements et chaussures pour les personnes manipulant les pesticides consistent en des bleus de travail par-dessus une chemise à longues manches, des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures solides, des gants résistants aux produits chimiques, une protection pour les yeux (c-à-d : un masque facial ou des lunettes de protection) et une protection pour la respiration (c-à-d : un masque respirateur). Issu de [Annex-1-Glossary.pdf \(rainforest-alliance.org\)](#)